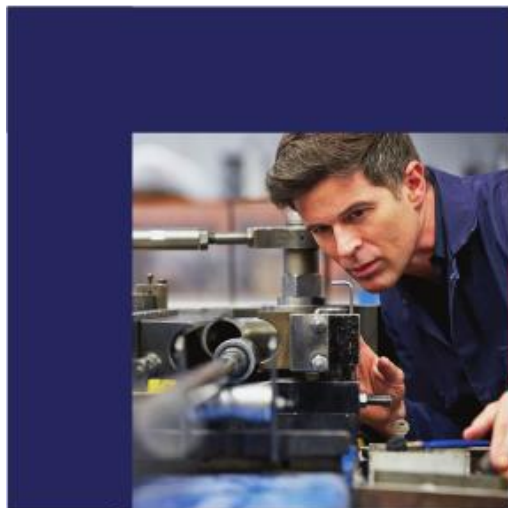




FRANCE NUM



Charte d'usage des
marques-filles
de la marque
FRANCE NUM

ACTIVATEUR
FRANCE NUM

et

ENTREPRISE
FRANCE NUM



1. Qu'est-ce que France Num ?

Les objectifs de l'initiative





Charte d'usage de la marque

1. Qu'est-ce que France Num ?

France Num...

- ...c'est l'initiative nationale pour accompagner les TPE/PME dans leur transformation numérique.
- Portée par la Direction Générale des Entreprises et les Régions, elle rassemble tous les partenaires qui accompagnent les entreprises au quotidien, partout sur le territoire.





Les actions France Num

Concrètement, l'initiative repose sur 5 actions :

1 - Fédérer les acteurs de la transformation numérique autour d'une **marque forte**

2 - Apporter une solution à chaque entreprise avec un espace en ligne permettant de s'informer, de chercher des conseillers, des recommandations et des financements

3 - Faire connaître l'offre de **financement**, notamment régionale, pour les projets de transformation numérique des TPE/PME

4 - Mobiliser et animer la **communauté des activateurs** pour travailler ensemble pour un impact maximal

5 - Soutenir des **événements** en lien avec le sujet sur les territoires.





Les chartes d'usage de France Num

La **charte d'usage**, détaillée ici, s'adresse aux acteurs qui œuvrent à la transformation numérique des TPE/PME. Elle permet de connaître les règles de l'utilisation des marques associées à la marque France Num.

Elle est complémentaire de la **charte graphique** de la marque France Num – réservée à l'État et aux Régions – qui définit les règles d'usage de la marque-mère et de son univers graphique.





Une marque collective pour la transformation des TPE/PME

- La marque France Num est née de la volonté d'unir tous les acteurs de la transformation numérique sous une même bannière.
- Si nous souhaitons en faire un levier de mobilisation pour donner un nouvel élan à nos entreprises grâce au numérique, c'est ensemble que nous devons construire ses valeurs.
- Accompagnants du public et du privé, vous faites partie du mouvement France Num. En suivant certaines règles, vous pouvez ainsi revendiquer cette appartenance.
- Plus vous utiliserez la marque, plus elle sera connue, plus elle prendra de la valeur pour tous ceux qui s'en réclament... à commencer par vous !





2. Utiliser la marque

Des règles simples
pour une marque forte





Une marque ouverte mais protégée !







Une marque forte est d'abord une marque lisible. D'où l'intérêt de se fixer quelques règles :

- Le nom et le bloc marque France Num sont des marques déposées. Tout détournement est contraire aux règles d'usage et porterait atteinte à tout l'écosystème.
- Pour gagner en clarté, l'usage du nom et du bloc marque France Num sans autre mention est réservé aux actions de l'Etat et des Régions dans le cadre de l'initiative France Num.
- Les déclinaisons « Entreprise France Num » et « Activateur France Num » peuvent être utilisées par les acteurs concernés, dans le respect de la charte d'usage (voir page suivante).
- Tout dépôt de marque reprenant tout ou partie de la marque France Num est interdit et fera l'objet d'une opposition systématique, sauf autorisation exceptionnelle.





Les usages de la marque

Logo 	Qui peut l'utiliser ? 	Quel intérêt ? 
	<p>Les utilisateurs étatiques et régionaux autorisés - sauf cas autorisés expressément – en particulier événements financés par l'initiative France Num</p>	<p>Promouvoir la politique incitative à la transformation numérique</p>
	<p>Les acteurs et partenaires qui accompagnent les TPE/PME dans leur transformation numérique et sont des « activateurs » validés sur la plateforme nationale.</p>	<p>Gagner en visibilité et en impact. Montrer son engagement.</p>
	<p>Toute entreprise ayant entamé sa transformation numérique.</p>	<p>Revendiquer ses efforts pour se transformer. Développer son image.</p>



Activateur France Num

La déclinaison de la marque pour les acteurs qui, au quotidien, aident les entreprises à se numériser.



Pour se revendiquer Activateur France Num », il faut que son inscription ait été validée sur [notre espace activateur](#) et s'engager à respecter les valeurs de l'initiative.

Ce sont, conformément à la [charte d'engagement](#), les conseillers publics et privés, conseillers financements, offreurs de solutions, activateurs institutionnels



Gagnez en visibilité grâce aux actions de communication du programme dans toute la France. Touchez plus de TPE/PME et bénéficiez de la légitimité d'une initiative portée par l'Etat. Revendiquez votre engagement pour la transformation numérique des TPE/PME.



Utilisez-la dans le cadre de vos actions et événements autour de la transformation numérique, sur vos supports de communication, sur Internet, sur les réseaux sociaux, dans vos locaux...





Charte d'usage de la marque

2. Utiliser la marque

Entreprise France Num



La déclinaison de la marque pour les entreprises qui ont choisi de miser sur le numérique pour se développer.



Revendiquez avec fierté votre choix de vous numériser et les efforts fournis dans ce but.

Renforcez votre image de marque auprès des clients, des partenaires, des talents et des investisseurs.

Bénéficiez de la visibilité d'une initiative nationale.



Utilisez-la sur votre site, sur les réseaux sociaux, sur vos supports de communication, lorsque vous participez à des événements (salons, congrès, ateliers, etc.).



FRANCE NUM



Affichez votre engagement

Dans le cadre d'événements organisés avec le soutien de France Num.

Les acteurs et partenaires peuvent utiliser, sous réserve de l'accord de l'État et/ou de la Région, le logo France Num accompagné de la mention « Soutenu par » afin de préserver la clarté de l'initiative et d'éviter la confusion avec l'action de l'État et de la Région.

Pour les règles d'utilisation de la marque mère France Num, les acteurs doivent se reporter à la [charte graphique de référence](#).



Soutenu par



FRANCE NUM



Le logo de votre événement + un trait vertical + la mention « soutenu par » + le logo France Num





3. Charte graphique

Les fondamentaux des marques





ACTIVATEUR & ENTREPRISE FRANCE NUM

Les logotypes **ACTIVATEUR FRANCE NUM** et **ENTREPRISE FRANCE NUM** doivent respecter les mêmes caractéristiques telles que décrites dans les pages suivantes :

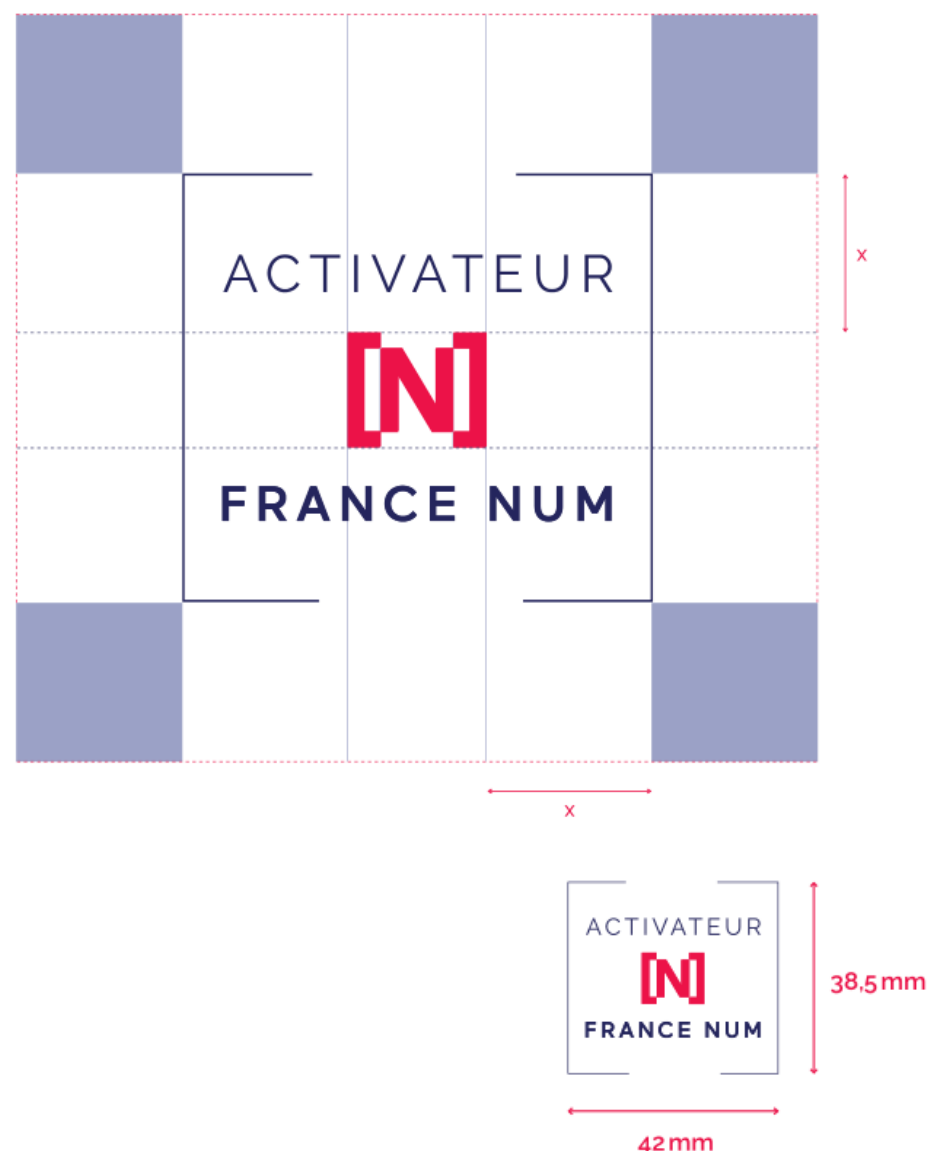
- structure et zone de réserve,
- taille,
- couleurs,
- police,

Les indications sont cependant représentées ici sur le seul logo de l'activateur





Taille du logo et périmètre de sécurité



Structure et zone de réserve

Le logotype est conçu sur la base d'une structure spécifique qui ne peut en aucun cas être modifiée.

La zone de réserve est définie afin de protéger la lisibilité et l'intégrité visuelle du logotype. Elle est équivalente à la hauteur du monogramme (x)

Taille minimale (taille réelle)

La taille minimale du logotype assure, quelque soit le support, la reconnaissance de la marque. Elle est de 38,5mm x 42mm.



Logotypes interdits



Notre logo, c'est l'image même de France Num. Pour conserver sa lisibilité et sa valeur, il faudra parfois freiner nos élans créatifs.

Les couleurs du logo, au sein de la marque activateur ou entreprise, dans sa version bicolore ne peuvent être inversées. Le logo ne peut être utilisé qu'avec les couleurs principales (voir page 17) .

Les couleurs du logo doivent être adaptées au fond . Il ne peut pas être déformé ou recomposé.



Typographie

Raleway
Raleway Italic

Raleway SemiBold
Raleway ExtraBold

Couleurs

Gamme principale

BLEU



CMJN
100 / 100 / 25 / 25

RVB
41 / 35 / 92

ROUGE



CMJN
0 / 100 / 65 / 0

RVB
229 / 100 / 64

Gamme secondaire

ROSE



CMJN
0 / 70 / 5 / 0

RVB
237 / 110 / 131

VERT



CMJN
65 / 0 / 95 / 0

RVB
101 / 179 / 58

CYAN



CMJN
100 / 0 / 0 / 0

RVB
0 / 182 / 237

JAUNE



CMJN
0 / 25 / 100 / 0

RVB
253 / 195 / 0



POUR TOUTE QUESTION

Contact

Direction Générale des Entreprises
francenum.dge@finances.gouv.fr

